

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes (auparavant, Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à court et moyen termes) (le « Portefeuille ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Portefeuille. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Gestion privée de placements inc. (le « gestionnaire ») au 1 800 361-1392 ou à l'adresse contact.centre@bmo.com, ou visitez le www.bmo.com/gestionprivee/documents-reglementaires/bgpp/.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	28 juin 2000	Gestionnaire du fonds :	BMO Gestion privée de placements inc.
Valeur totale du fonds au 30 avril 2024 :	4 898,5 millions de dollars	Gestionnaire de portefeuille :	BMO Gestion privée de placements inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,02 %	Sous-conseiller(s) :	BMO Gestion d'actifs inc.
		Distributions :	Chaque mois (le revenu net) et en décembre (les gains en capital nets)
		Placement minimal :	Établi par contrat

Dans quoi le fonds investit-il?

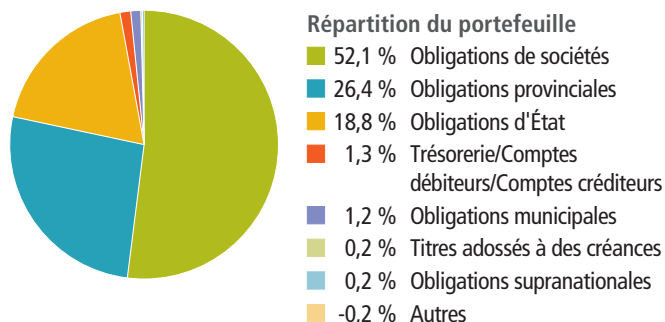
Le Portefeuille a pour objectif de placement de produire un rendement supérieur par une combinaison de revenu d'intérêts et de croissance du capital tout en préservant le capital. Le Portefeuille investit surtout dans des titres à revenu fixe de grande qualité comme les obligations et les débiteures assorties d'une échéance supérieure à un an émises par des autorités gouvernementales et des sociétés canadiennes. Jusqu'à 35 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Portefeuille au 30 avril 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2024)

1. Province d'Ontario, billets de premier rang, non garantis, 4,150 %, 2 déc. 2054	7,4 %
2. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 1 ^{er} juin 2034	2,4 %
3. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} déc. 2045	2,0 %
4. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 2041	1,5 %
5. Trésorerie/Comptes débiteurs/Comptes créditeurs	1,3 %
6. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 107, obligations hypothécaires, garanties, 3,550 %, 15 sept. 2032	1,3 %
7. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 ^{er} déc. 2033	1,3 %
8. Banque de Montréal, premier rang, non garantis, remboursables par anticipation, 4,537 %, 18 déc. 2028	1,3 %
9. La Banque de Nouvelle-Écosse, billets de premier rang, non garantis, 2,950 %, 8 mars 2027	1,3 %
10. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 92, obligations hypothécaires, garanties, 1,750 %, 15 juin 2030	1,2 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	21,0 %
Nombre total de placements :	761

Répartition des placements (au 30 avril 2024)



Quel est le degré de risque?

La valeur du Portefeuille peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

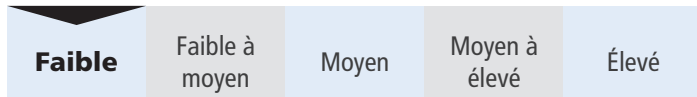
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que le niveau de volatilité de ce Portefeuille est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Portefeuille d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Portefeuille et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Portefeuille, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du Portefeuille.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce Portefeuille n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

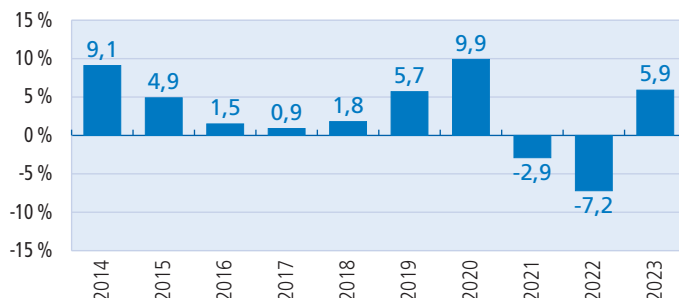
Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts du Portefeuille au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Portefeuille.

Les stratégies de placement du Portefeuille ont été modifiées le 26 janvier 2024. Ces modifications auraient pu avoir une incidence importante sur le rendement du Portefeuille si elles avaient été en vigueur pendant l'ensemble de la période de mesure du rendement.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts du Portefeuille chacune des 10 dernières années civiles. Le Portefeuille a perdu de sa valeur pendant 2 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au Portefeuille, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du Portefeuille sur 3 mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Portefeuille au début de cette période
Meilleur rendement	6,9 %	31 janvier 2015	votre placement augmenterait pour s'établir à 1 069 \$.
Pire rendement	-5,1 %	30 avril 2022	votre placement chuterait pour s'établir à 949 \$.

Rendement moyen

Au 31 mars 2024, le rendement annuel composé des parts du Portefeuille s'établissait à 2,5 % pour les 10 dernières années, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Portefeuille il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 282 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce Portefeuille si :

- vous désirez un fonds composé essentiellement d'obligations canadiennes pour votre portefeuille de placements
- vous voulez avoir la possibilité d'obtenir un rendement total plus élevé au moyen d'une combinaison de revenu d'intérêts et de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous envisagez un placement à moyen terme ou à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du Portefeuille. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou échangez des parts du Portefeuille.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Portefeuille.

Au 31 décembre 2023, les frais du Portefeuille s'élevaient à 0,03 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Portefeuille)
Ratio des frais de gestion (RFG) Le Portefeuille ne verse aucuns frais de gestion. Le RFG indiqué correspond aux frais d'exploitation du Portefeuille, lesquels frais sont payés directement par celui-ci. BMO Gestion privée de placements inc. a renoncé à certains frais du Portefeuille. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	0,02 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit du coût des opérations du Portefeuille.	0,01 %
Frais du fonds	0,03 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard de ce Portefeuille.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des parts du Portefeuille.

Frais de gestion de patrimoine

La Société de fiducie BMO et le gestionnaire reçoivent, de vous, des honoraires annuels pour le service de gestion de patrimoine offert par l'entremise de BMO Groupe financier. Les honoraires annuels pour ce service varient entre 0,20 % et 1,95 % de l'actif sous gestion, en fonction de la nature et de la taille de votre portefeuille de placements. Les frais de gestion de placements réels que vous devez payer sont présentés dans le barème des honoraires de la convention d'ouverture de compte qui vous a été remise et qui accompagne votre convention de gestion de placements avec la Société de fiducie BMO et le gestionnaire. Vous payez ces honoraires directement à la Société de fiducie BMO et au gestionnaire.

Frais d'échange et frais de négociation à court terme

Ce Portefeuille ne comporte ni frais d'échange ni frais de négociation à court terme.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Portefeuille, communiquez avec le gestionnaire ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Portefeuille.

BMO Gestion privée de placements inc.
1, First Canadian Place
100, rue King Ouest, 41^e étage
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Sans frais : 1 800 361-1392
Courriel : contact.centre@bmo.com
Site Web : www.bmo.com/gestionprivee/

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.